



GUIDE DE RÉDACTION DE RAPPORT RFI

2



**COHRED: Council on Health Research for
Development**

1 – 5 Route des Morillons
PO Box 2100
1211 Geneva 2
Switzerland

Tel: +41 22 591 89 00
Fax: +41 22 591 89 10
Email: cohred@cohred.org

The Research Fairness Initiative

Email: rfi@cohred.org
RFI Web: rfi.cohred.org

Contenus

Guide de Rédaction de Rapport RFI: Introduction	4
RFI Séries de Documentation:	6
Ce dont vous avez besoin pour commencer:	6
Droit d'auteur et utilisation équitable	6
A How to Use the RFI Reporting (RFI) Guide	7
Exigences pour la rédaction du rapport RFI	8
L'élaboration du rapport du RFI : quelle est la prochaine étape?	9
Rapport RFI : Résumé	11
RFI Domaine 1:	12
Opportunités Équitables	12
Pertinence pour les communautés au sein desquelles la recherche est effectuée.....	12
Indicateurs.....	13
Thème 2	16
Engagement des partenaires en amont de la recherche	16
Indicateurs.....	16
Thème 3	18
Rendre explicite les contributions de tous les partenaires – un Contrat de Recherche Équitable	18
Indicateurs.....	19
Thème 4	21
Veiller à ce que les mécanismes de co-financement n'affectent pas les opportunités d'une participation équitable de tous.....	21
Indicateurs.....	21
Thème 5	23
Indicateurs.....	24
Autres informations relatives au renforcement de «Opportunités Équitables»	25
RFI Domaine 2	26
Procédure Équitable	26
Thème 6	26
Réduire l'impact négatif des programmes de recherche sur les systèmes de santé et autres	26
Indicateurs.....	27
Thème 7	29

Recruter, former et approvisionner au niveau local de manière équitable	29
Indicateurs.....	29
Thème 8	31
Respect de l'autorité des comités d'éthique locaux.....	31
Indicateurs.....	31
Thème 9	33
Propriété, stockage, accès et utilisation des données.....	33
Indicateurs.....	33
Thème 10	35
Encourager les prévisions budgétaires couvrant les coûts totaux ainsi que l'indemnisation de tous les partenaires	35
Autres aspects du «Procédure Équitable»	37
RFI Domaine 3	38
Thème 11	38
Capacités des systèmes de recherche	38
Indicateurs.....	39
Thème 12	41
Les Droits de propriété intellectuelle et le transfert de technologie.....	41
Indicators.....	41
Thème 13.	43
Capacités des systèmes d'innovation	43
Indicateurs.....	43
Thème 14	45
Diligences Requises	45
Indicators.....	45
Thème 15	47
Prévision par tous les partenaires du respect des meilleures pratiques standards pour la recherche collaborative.....	47
Indicateurs.....	47
Autres aspects du «Partage équitable des avantages, des coûts et des résultats»	48
Research Fairness Initiative.....	50
Contact.....	50

Guide de Rédaction de Rapport RFI:

Introduction

L'Initiative pour la Recherche Équitable (RFI) est un service de COHRED mis à disposition pour améliorer l'équité, l'efficacité et l'impact de la recherche collaborative sur un plan global. Compte tenu de notre long parcours reconnu dans la «recherche pour la santé», le RFI a été créé dans le but d'améliorer la santé mondiale, l'équité et le développement.

Toutefois, avec des modifications mineures, le RFI est également tout à fait approprié pour être utilisé dans tout autre domaine de collaboration scientifique. Comme nous l'avons identifié, l'amélioration de l'équité dans la recherche est également un avantage stratégique pour les organismes de recherche, les institutions et les entreprises: une plus grande équité entraîne une plus grande efficacité, des partenariats plus durables, moins de conflits, une meilleure prise en charge, un risque réduit pour la réputation et un impact plus important. Le RFI est donc pertinent dans toute recherche collaborative, quelle qu'en soit la durée, et pour toutes les parties prenantes clés où qu'elles soient - même si nous avons commencé dans le but d'accroître la capacité de recherche et d'innovation dans les pays à faibles et moyens revenus (PFMR) en particulier. L'impact global du RFI doit être le renforcement de systèmes de recherche et d'innovation compétents dans tous les pays du monde pour faire face aux défis locaux, régionaux et mondiaux de santé et de développement, en cours et à venir. Le RFI impacte directement les Objectifs de Développement Durable - en particulier l'ODD 17 sur les partenariats.

Le RFI peut être utilisé par toutes les organisations, institutions, entreprises ou entités gouvernementales engagées en tant qu'acteurs, sponsors, facilitateurs ainsi que les partenaires de la recherche. Le RFI a été conçu pour être utilisé en particulier par:

1. *Les entités gouvernementales ayant une responsabilité majeure pour soutenir ou entreprendre la recherche, y compris, mais sans s'y limiter, les ministères des sciences et des technologies, de la santé, et de l'enseignement supérieur.*
2. *Les agences nationales de recherche et de l'Innovation.*
3. *Les institutions de recherche académique.*
4. *Le secteur privé / les départements et organisations de l'industrie de recherche.*
5. *Les bailleurs de fonds pour la recherche, les sponsors, et les associations à caractère philanthropique.*
6. *Les autres parties prenantes clés – telles que – les grandes associations à but non lucratif engagées dans la recherche, les organisations internationales et les organismes*

multinationaux, les organisations de développement promouvant et utilisant la recherche et l'innovation et toutes autres parties prenantes associées.

Initiative pour la Recherche Équitable (Research Fairness Initiative / RFI)

Participez au RFI et contribuez à l'équité, à l'efficacité et à l'impact de la recherche pour la santé mondiale, l'équité et le développement.

RFI Séries de Documentation:

Ce dont vous avez besoin pour commencer:



le Guide Résumé du RFI



le Guide de Rédaction du Rapport RFI



le Guide d'Implémentation du RFI

D'autres documents seront ajoutés par la suite. Consulter le site internet de RFI pour les dernières mises à jour – <http://rfi.cohred.org>

Droit d'auteur et utilisation équitable

Nous sommes heureux de rendre ce rapport disponible gratuitement sous une licence Creative Commons Attribution 3.0 non transposé (**pour les conditions, voir <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/>**)

- *Vous devez attribuer le travail de la manière spécifiée par l'auteur ou le concédant (mais pas d'une manière suggérant qu'il vous approuve ou qu'il vous approuve l'usage dont vous en faites).*
- *Vous ne pouvez pas utiliser ce travail à des fins commerciales.*
- *Vous ne pouvez pas modifier, transformer ou tirer parti de ce travail.*
- *Pour toute réutilisation ou distribution, vous devez préciser systématiquement les conditions de licence de ces travaux. La meilleure façon de le faire est de renvoyer vers la page Web suivante: <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/>*
- *Les conditions ci-dessus ne sont pas nécessaires si vous obtenez la permission du titulaire du droit d'auteur.*
- *Rien dans cette licence ne porte atteinte ou ne limite les droits moraux de l'auteur.*

© Conseil sur la Recherche en Santé pour le Développement (COHRED), Research Fairness Initiative / Initiative pour la recherche équitable.

Référencement suggéré:

Initiative pour la Recherche Equitable, Guide d'Implémentation consulté le [DATE] au [URL]

Ce document a été élaboré par le groupe de rédaction du RFI:

Carel IJsselmuiden, Lauranne Botti, Janis Lazdins, Jacintha Toohey, Nivedhna Singh, Kirsty Klipp.

La version actuelle du Guide d'Implémentation RFI est disponible. Il s'agit de la version 1.

Nous sommes donc convaincus qu'elle peut être améliorée. Nous tiendrons compte de tous les commentaires pour l'améliorer.

Veillez envoyer vos commentaires à rfi@cohred.org ou téléchargez-les sur le site internet RFI.

A How to Use the RFI Reporting (RFI) Guide

Le Guide de Rédaction du Rapport RFI fournit aux organisations et aux «équipes RFI» à l'intérieur des organisations, des détails leur permettant de produire des rapports RFI de haute qualité qui pourraient intégrer le logo de RFI après validation. L'objectif du Guide de Rédaction du Rapport RFI fournit une approche pragmatique et concrète concernant l'équité dans la recherche collaborative et les partenariats. Plus d'équité dans la recherche collaborative conduira également vers une efficacité organisationnelle interne améliorée dans la recherche et le développement, d'où une valeur ajoutée supplémentaire de la mise en œuvre du rapport RFI. Suite à des vastes consultations¹, l'objectif du RFI a été décliné en trois manières pour d'assurer l'équité: équité d'opportunité, équité dans la procédure et équité dans le partage des bénéfices, des coûts et des résultats.



Chacun de ces trois “domaines” possède cinq thèmes majeurs sur lesquels un rapport doit être établi – et de plus chaque thème est évalué par trois indicateurs. Le RFI est conçu comme un instrument en perpétuelle évolution grâce aux apports de ses utilisateurs. En se basant sur cette apprentissage, nous pensons que la nature et la structure du RFI vont évoluer au fil du temps au fur et à mesure qu’un plus grand nombre d’organisations, gouvernements, bailleurs et entreprises adoptent le RFI comme un outil indispensable à leur engagement dans la recherche collaborative. Chaque utilisateur RFI peut participer à l’amélioration et à la mise à jour du RFI. Vous trouverez plus d’informations sur le Guide de Gouvernance et de Gestion du RFI sur le site internet.

¹ Nous avons vraiment consulté dans le monde entier, avec les principales parties prenantes dans tous nos principaux groupes d'utilisateurs, sur une période de deux ans. Plus de détails sont fournis sur le RFI Web

Exigences pour la rédaction du rapport RFI

Pour la rédaction d'un rapport de qualité, il faut fournir des informations quantitatives et qualitatives sur chacun des indicateurs constituant le Rapport RFI.

Un Rapport RFI complet sur chaque indicateur est réalisé de trois manières intuitives:

1. *Fournir les réponses spécifiques comme demandé.*
2. *Fournir une documentation d'accompagnement pour étayer vos réponses.*
3. *Fournir vos plans d'action à court et moyen terme pour l'amélioration des actions de votre organisation par rapport à un indicateur /thème donné.*

C'est un avantage stratégique pour votre organisation et vos futurs partenaires potentiels de voir comment les collaborations futures seront mises en œuvre. S'inscrire sur une échelle de 2 ans permet que cela reste réaliste et mesurable!

Pour chaque indicateur

- Rapport sur chaque indicateur selon les spécifications
- Fournir les documents justificatifs
- Présenter les actions futures pour améliorer l'équité et la performance

Un Rapport RFI complet sur chaque DOMAINE nécessite une étape supplémentaire:

4. *Fournissez toute information complémentaire sur d'autres pratiques au sein de votre organisation qui sont de nature à améliorer les collaborations de recherche.*

Vous pouvez utiliser cette partie du Rapport RFI pour partager et publier vos meilleures pratiques organisationnelles avec des exemples concrets, des cas d'usage et d'autres cas – les actions que vous auriez manqué d'intégrer à vos réponses concernant les questions très spécifiques sur un indicateur. Cette section permet de présenter d'autres méthodes inventées et mises en œuvre par les intervenants pour améliorer leur recherche collaborative. Cela peut inclure les publications, liens vidéo, recommandations, évaluations ou toute autre démarche de votre organisation concernant la recherche sur laquelle vous souhaitez communiquer.

Pour chaque Domaine

- Enrichir l'information fournie pour chaque indicateur avec les actions ou pratiques utilisées ou promues au sein de votre organisation

L'élaboration du rapport du RFI : quelle est la prochaine étape?

Une fois que l'ensemble des informations est présentée comme indiqué ci-dessus, le résultat est un "Rapport RFI (interne)" – produit par l'organisation du "Comité RFI" et présenté annuellement au Comité Exécutif pour examen et action. (cf. le Guide d'Implémentation du RFI). Ce rapport n'est pas encore – d'un point de vue technique – un Rapport RFI, car il n'a pas encore été validé par le Secrétariat du RFI². Pour l'instant, nous utilisons le terme « Rapport RFI (interne) » pour indiquer le statut non-validé. Vous pourriez souhaiter utiliser un nom différent.

- *Les informations recueillies par les indicateurs – dans l'optique des consultations globales du RFI – devraient être disponibles au sein d'organisation, entreprise, gouvernement, bailleur de fonds ou partie prenante qui fonctionne correctement. Cela ne devrait PAS engendrer de travail supplémentaire. Consultez les indicateurs et vérifiez par vous-même que chacun d'eux est en effet un indicateur sur lequel votre organisation devrait avoir des informations, ou une politique, ou devrait avoir mis en place un standard externe, par exemple*

Cependant, il est probable que les organisations ne soient pas en mesure de fournir toutes les informations nécessaires pour chaque indicateur – en tout cas, pas pour la première édition du Rapport.

De par notre expérience, le fait que le Rapport RFI mette en évidence l'absence d'informations qui devraient normalement être disponibles, constitue l'un des principaux avantages de l'édition du Rapport au sein de votre organisation. Cela indique les domaines à améliorer ou les actions à mettre en place, les nouvelles politiques à mettre en place, adapter un standard existant, ou investir dans la formation des équipes, etc

- *C'est à cause de cette observation que la troisième exigence concernant l'élaboration du rapport sur chaque indicateur se focalise sur les actions à court et moyen terme. En résumé, le RFI est un outil tourné vers l'avenir qui aidera votre organisation à mesurer les écarts, à trouver de nouvelles solutions déjà testées ailleurs – ou en trouver de nouvelles et progresser ainsi au fil du temps.*

Pour obtenir des informations détaillées et pratiques sur la manière de constituer au mieux le Comité RFI et produire le Rapport du RFI, veuillez vous reporter au Guide d'Implémentation du RFI (document RFI 3).

² Pour plus d'informations, consultez le guide "Validation RFI - Critères et processus" disponible sur RFI Web. ([Http://rfi.cohred.org](http://rfi.cohred.org))

Un résumé sur le processus de validation du Rapport RFI au sein de votre organisation est donné dans le Guide d'Implémentation du RFI (3) – regardez à l'étape 5: «soumettez votre Rapport RFI pour Validation».

NOTE :

L'équipe du RFI numérise l'ensemble de la documentation du Rapport RFI sur son site internet. Dès que cela sera complété et testé, vous pourrez choisir d'utiliser le site internet du RFI comme point d'entrée principal.

Rapport RFI : Résumé



DOMAINE

- 1. Opportunités Équitables
- 2. Procédures Équitables
- 3. Partage Équitable des Bénéfices, des Coûts et des Résultats



THÈME

- 5 Thèmes par Domaine



INDICATOR

- 3 Indicateurs par Thème



EXIGENCES POUR LA RÉDACTION

1. Rapport sur chaque indicateur selon les spécifications
2. Fournir les documents justificatifs
3. Présenter les actions futures pour améliorer l'équité et la performance des prochaines un à deux années



RFI Domaine 1: Opportunités Équitables

Le domaine 1 vise à améliorer la participation de tous ceux qui sont concernés par la recherche à chaque étape pertinente de son développement - souvent bien avant que la recherche proprement dite démarre.

Améliorer l'équité d'opportunité des parties prenantes pour influencer les études ou les programmes de recherche au moment où cela influe le plus leur capacité à apprendre, à contribuer ou à participer, pose des bases solides pour une recherche collaborative respectueuse des partenariats présents et futurs. L'équité d'opportunité pose les préalables pour la conduite d'une recherche équitable et efficace entre les partenaires et pour un partage équitable et efficace des coûts et des bénéfices. Les partenariats avec un respect croissant pour les intérêts et les contraintes de chaque partenaire durent plus longtemps, fonctionnent de manière plus efficace et créent plus de résilience pour surmonter les inévitables situations de stress.

Pertinence pour les communautés au sein desquelles la recherche est effectuée

Pourquoi "*La pertinence pour les communautés au sein desquelles la recherche est effectuée*" est-elle un thème du rapport?

Se focaliser sur les thèmes explicites et prioritaires de recherche des institutions ou pays partenaires/hôtes, maximise la possibilité d'aboutir à des recherches collaboratives équitables, dès le démarrage de la recherche jusqu'au partage des bénéfices. Traiter de sujets de recherche ou d'innovation pertinents pour les communautés locales augmente les chances de trouver des solutions durables. Une recherche collaborative qui n'intègre pas les intérêts locaux risque de disperser les rares ressources et expertises des pays ou institutions³ hôtes.

Définitions:

La pertinence de la recherche pour la population concernée : la justification d'un investissement dans la recherche est qu'elle peut conduire à de «nouvelles découvertes» génériques positives pour tous. Que cela implique la participation d'humains ou d'animaux, il existe des recommandations éthiques qui identifient les risques et les bénéfices acceptables pour ces participants. Ces recommandations ne traitent que très marginalement des risques et bénéfices pour les communautés dans lesquelles les recherches sont menées et traitent rarement voire pas du tout des risques et bénéfices de la recherche sur les capacités des systèmes de recherche nationaux. Ce thème 1 a pour objectif de décrire de manière explicite, ce que la recherche collaborative fait ou devrait faire afin d'optimiser la capacité des pays et

³ World Health Organization. The WHO strategy on research for health. 2012; 1-53.
http://www.who.int/phi/WHO_Strategy_on_research_for_health.pdf

des populations à utiliser la recherche collaborative pour améliorer leur propre système de recherche, leur compétitivité et leurs contributions aux plans de développement nationaux.

Solution(s) Existante(s):

- Adhérer aux principes internationaux comme les principes d'Alignement et d'Harmonisation définis dans la Déclaration de Paris⁴.
- Aider les pays hôtes et les institutions à définir et mettre à jour régulièrement leurs priorités en matière de santé, recherche et innovation en santé et à communiquer clairement^{5,6,7,8} sur ces priorités
- Mettre en place des accords mutuellement acceptables entre les parties, qui soient compatibles avec leurs priorités futures, de manière à s'assurer qu'ils n'asphyxient pas le développement, l'innovation ou l'expansion vers d'autres secteurs⁹.
- Visiter le site du RFI pour trouver une liste de solutions existantes, de pratiques et des guides que vous pourriez incorporer à la démarche de recherche collaborative de votre organisation : <http://rfi.cohred.org>

Indicateurs

1.1.1 Priorités de recherche dans les communautés où la recherche est réalisée.

1.1.1.A. Décrire si et comment votre organisation détermine les priorités pour la santé et la recherche pour la santé des pays et populations dans lesquels vous conduisez votre recherche.

1.1.1.B. Si votre organisation a des SOPs*, des Directives ou Recommandations écrites qui fournissent des informations ou des instructions aux responsables de la recherche de votre organisation sur la manière de mettre en place et prendre en charge les priorités de recherche locale et nationale dans la mise en place des partenariats, merci d'attacher les documents correspondants ou de fournir l'adresse internet permettant de les trouver. Si vous n'avez pas de documents de ce type, merci de l'indiquer ici.

1.1.1.C. Quelles sont les étapes prévues par votre organisation au cours des prochains un à deux ans afin d'améliorer sa politique et ses pratiques pour identifier les priorités de recherche dans les communautés et les pays où une recherche collaborative est en train d'être conduite??

⁴ The Paris Declaration on Aid Effectiveness (2005) and the Accra Agenda for Action, 2008. <http://www.oecd.org/dac/effectiveness/34428351.pdf>

⁵ Sixteenth World Health Assembly. Eleventh plenary meeting, 23 May 2007 – Committee B, second report. World Health Assembly Resolutions and Decisions. 2007; 68-71. http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHASSA_WHA60-Rec1/E/reso-60-en.pdf

⁶ Priority setting for health research: lessons from developing countries. The Working Group on Priority Setting. Health Policy & Planning 2000; 15:130-6.

⁷ COHRED. Priority Setting for Research for Health: a Management Process for Countries. <http://www.cohred.org/prioritysetting>

⁸ Viergever RF, Olifson S, Ghaffar A, Terry RF. A checklist for health research priority setting: nine common themes of good practice. Health Research Policy and Systems 2010; 8: 36. <http://www.health-policy-systems.com/content/pdf/1478-4505-8-36.pdf>

⁹ Trostle, J. Research capacity building and international health: definitions, evaluations and strategies for success. Social Science and Medicine. 1992; 35(11): 1321-4.

1.1.2. Actions s'il n'y a pas de priorités de recherche

1.1.2.A. Comment procède votre organisation quand – avec des efforts raisonnables – elle n'arrive pas à trouver des informations crédibles et régulièrement mises à jour sur la santé et les priorités de recherche en santé des populations concernées?

1.1.2.B. Si votre organisation a des SOPs¹⁰, des Directives ou Recommandations écrites qui fournissent des informations ou des instructions aux responsables de la recherche de votre organisation sur la manière de procéder lorsque la recherche qu'ils dirigent ne correspond pas aux priorités de recherche locale ou nationale, merci d'attacher les documents correspondants ou de fournir l'adresse internet permettant de les trouver. Si vous n'avez pas de documents de ce type, merci de l'indiquer ici.

1.1.2.C. Quelles mesures votre organisation prévoit-elle au cours des deux prochaines années pour améliorer sa politique et sa pratique dans la conduite de recherche dans le cas où il n'existe pas de programme de recherche clairement défini? Si votre engagement inclut le soutien aux pays ou régions concernés afin de mettre en place un programme de recherche, merci de l'indiquer ici et de fournir des exemples.

1.1.3 Justification pour des thèmes de recherche non-prioritaires.

1.1.3.A. S'il a été décidé que le programme de recherche ne porte pas directement sur les 10 premières priorités de recherche sur la santé de la population dans laquelle la recherche est conduite, comment votre organisation justifie-t-elle le choix de cette population?

1.1.3.B. Si votre organisation a des SOPs, des Directives ou Recommandations écrites qui fournissent des informations ou des instructions aux responsables de la recherche de votre organisation sur la manière de procéder lorsque la recherche qu'ils dirigent ne correspond pas aux priorités de recherche locale ou nationale, merci d'attacher les documents correspondants ou de fournir l'adresse internet permettant de les trouver. Si vous n'avez pas de documents de ce type, merci de l'indiquer ici.

1.1.3.C. Quelles mesures votre organisation prévoit-elle au cours des deux prochaines années pour améliorer sa politique et sa pratique dans la conduite de recherche dans le cas où la recherche ne correspond pas aux priorités de recherche locale ou nationale? If it is decided that a research programme does not directly address one of the top 10 health research priorities of the population in which research will be conducted, how does your organization justify the choice of this population?

1.1.3.B. If your organisation has SOPs, Policy directives or other written Guidelines that provide instruction or guidance to research leaders in your organisation on how to proceed if the research they are leading does not address local or national research priorities, please attach or provide URL. If you do not have such documents, state that here.

1.1.3.C. What steps does your organization intend to take in the next one or two years to improve its policy and practice of conducting research in situations where the research you conduct does not clearly address the research agenda?

¹⁰ SOPs = Standard Operating Procédures = procédures d'utilisation normalisées /procédures opératoires standards

Thème 2

Engagement des partenaires en amont de la recherche

Pourquoi « Engagement des partenaires en amont de la recherche » est-il un thème du rapport?

Déterminer les objectifs, les méthodes et la stratégie de mise en œuvre pour chaque partenaire de recherche collaborative, à un stade précoce du partenariat, est primordial pour une compréhension mutuelle des rôles, responsabilités et contributions des individus et des institutions impliquées. Cela augmente le sentiment d'appropriation et d'engagement générant ainsi une performance accrue et moins de dysfonctionnement.

Définitions

L'engagement des partenaires : un accord fait entre tous les partenaires couvrant les rôles, responsabilités et contributions des individus et/ou institutions impliqués dans la collaboration. Il est négocié plutôt que simplement spécifié par un partenaire principal ou le sponsor de la recherche. Il est écrit et toutes les parties en ont une copie.

Solution(s) Existante(s)

Les accords de recherche collaborative prennent différentes formes et formats, dans presque tous les domaines de la recherche scientifique. Trouvez-les sur le site internet du RFI, ou de vos partenaires. Sous forme de contrats formels, Mémoire d'Entente (ME) ou Mémoire d'Accord (MA), ou encore de documents individuels. Il n'y a pas de standard international reconnu à ce stade – mais de nombreux pays, institutions, sponsors de recherche et entreprises utilisent des accords propres¹¹

Indicateurs

1.2.1. Relation entre le(s) partenaire principal/sponsor et les autres partenaires

1.2.1.A. Il y a souvent un partenaire principal – qui décide du thème de recherche du financement, de la mise en œuvre ou d'une combinaison de ces derniers. Les autres partenaires sont inclus dans le but d'atteindre les objectifs de recherche du partenaire principal. Quelles sont la politique et l'approche de votre organisation concernant le premier contact avec les partenaires, vis-à-vis de la possibilité qui leur est donnée d'influencer le thème de recherche, le financement et la mise en œuvre? Décrivez clairement comment votre organisation traite avec les partenaires qui donnent principalement accès aux études sur les populations et contribuent moins à l'apport d'expertise, au financement ou à la définition du thème de recherche.

1.2.1.B. Si votre organisation a des SOPs*, des Directives ou Recommandations écrites qui fournissent des informations ou des conseils traitant des situations d'inégalité entre partenaires, merci de joindre les documents correspondants ou de fournir l'adresse internet permettant de les trouver. Si vous n'avez pas de documents de ce type, merci de l'indiquer ici.

1.2.1.C. Quelles mesures votre organisation a-t-elle l'intention de prendre au cours des deux prochaines années pour améliorer sa politique et sa pratique en ce qui concerne les situations d'inégalité entre partenaires?

¹¹ Il existe de nombreux exemples d'accords de partenariat dans tous les domaines de la science. Une évaluation rare de l'impact de ces accords se trouve dans: L'évaluation du rapport de synthèse du programme d'accords de partenariat de recherche. Point de roulement. http://www.nserc-crsng.gc.ca/_doc/Reports- Rapports / évaluations / eval_f.pdf

1.2.2. SOPs pour l'inclusion des partenaires dans la conception de l'étude

1.2.2.A. Décrivez comment et à quelle étape de la conception, votre organisation intègre-t-elle tous les partenaires dans le processus de développement des protocoles d'étude et des programmes?

1.2.2.B. Si votre organisation a des SOPs*, des Directives ou Recommandations écrites qui fournissent des informations ou des conseils sur l'engagement précoce avec tous les partenaires, indépendamment de leur contribution dans les études, merci de joindre les documents correspondants ou de fournir l'adresse internet permettant de les trouver. Si vous n'avez pas de documents de ce type, merci de l'indiquer ici.

1.2.2.C. Quelles mesures votre organisation a-t-elle l'intention de prendre au cours des deux prochaines années pour améliorer sa politique et sa pratique en ce qui concerne l'intégration des partenaires dans le processus de décision?

1.2.3. SOPs pour les actions de soutien aux partenaires

1.2.3.A. Votre organisation a-t-elle standardisé l'approche d'identification des forces et faiblesses des partenaires membres des programmes de recherche, et, si c'est le cas, quelles actions sont prises suite à l'identification des lacunes en expertise lors de la conception et mise en œuvre des études? Dans les cas où vous êtes un «partenaire secondaire» - décrivez comment votre institution exige le développement des capacités pour votre institution dans le cadre de l'accord de partenariat.

1.2.3.B. Si votre organisation a des SOPs*, des Directives ou Recommandations écrites qui fournissent des informations ou des conseils sur des actions de soutien, en particulier aux partenaires issus de pays à faibles ou moyens revenus, merci de joindre les documents correspondants ou de fournir l'adresse internet permettant de les trouver. Si vous n'avez pas de documents de ce type, merci de l'indiquer ici.

1.2.3.C. Quelles mesures votre organisation prévoit-elle au cours des deux prochaines années pour améliorer sa politique et sa pratique en ce qui concerne l'intégration des partenaires dans le processus de décision?

Thème 3

Rendre explicite les contributions de tous les partenaires – un Contrat de Recherche Équitable

Pourquoi « Rendre explicite les contributions de tous les partenaires – un Contrat de Recherche Équitable » est-il un thème du rapport?

Une bonne contractualisation¹²¹³ est la base de tous partenariats de grande qualité. Beaucoup de conditions propices aux partenariats de recherche et d'innovation peuvent être mises en place lors d'une négociation experte de contrat. Dans la plupart des recherches collaboratives, l'expertise nécessaire pour négocier et contractualiser est totalement biaisée¹⁴.

Définitions

Les compétences adéquates pour contractualiser : la capacité à négocier et conclure des contrats précis et de grande qualité entre plusieurs partenaires – tout en garantissant une participation équitable pour chacune des organisations. Rendre les contributions explicites nécessite des accords écrits, des ME ou contrats ou toute autre alternative. Négocier des contrats est différent de la gestion technique et légal dudit contrat. Une «compétence en négociation» ainsi qu'une «expertise en contractualisation» sont toutes les deux essentielles aux partenaires en collaboration.

Contractualisation dans les délais requis :

Permettre à tous les partenaires potentiels de participer en même temps à tous les aspects de la formalisation du contrat pendant que des modifications sont encore possibles.

Solution(s) Existante(s)

- Consulter les recommandations existantes telles que les principes KFPE¹⁵¹⁶¹⁷¹⁸
- Mettre en place de structures compétentes pour gérer les contrats de recherche au niveau national et/ou institutionnel. Il est préférable au lieu de mettre en place des contrats à titre individuel de centraliser ce travail au sein d'instances juridiques/ de gestion institutionnelles. Ces instances seront les garants de l'équité ainsi que de la transparence (voir plus loin) pour tous – y compris les organisations, les communautés, et les pays.
- S'assurer que cette compétence est accessible à toutes les parties prenantes.¹⁹

¹² Fisher, R., & Ury, W. Getting to YES: Negotiating agreement without giving in. 1981.

¹³ Fair Research Contracting. COHRED. www.cohred.org/frc

¹⁴ Sack DA, Brooks V, Behan M et al. Improving international research contracting. Bull World Health Organ. 2009;87:487-487A.

¹⁵ Swiss Academy of Sciences. 11 Principles & 7 Questions. KFPE's Guide for Transboundary Research Partnerships. 2012. http://www.naturalsciences.ch/organisations/kfpe/11_principles_7_questions

¹⁶ Institut de Recherche pour le Développement, Guide des Bonnes Pratiques de la Recherche pour le Développement. 2012: 2.

¹⁷ Canadian Coalition for Global Health Research. Principles for Global Health Research. November 2015. <http://www.ccghr.ca/wp-content/uploads/2015/10/CCGHR-Principles-for-GHR-FINAL.pdf>

¹⁸ Pour plus d'informations sur les meilleures pratiques existantes, visitez le site Web de la RFI: <http://rfi.cohred.org>

¹⁹ Marais, D., Toohey, J., Edwards, D., & IJsselmuiden, C. (2013). Where there is no lawyer: Guidance for fairer contract negotiation in collaborative research partnerships. http://www.researchgate.net/publication/251571756_Marais_D._Toohey_J._Edwards_D._IJsselmuiden_C._%282013%29._Where_there_is_no_lawyer_Guidance_for_fairer_contract_negotiation_in_collaborative_research_partnerships._Geneva_Council_on_Health_Research_for_Development

Indicateurs

1.3.1. Clarification des rôles dans les partenariats de recherche

1.3.1.A. Décrivez comment votre organisation détermine clairement les rôles, les responsabilités, l'équité dans les contributions et les bénéfices pour tous les partenaires pendant les 4 étapes clés de la recherche ; conception, mise en œuvre, rédaction et suivi des actions – avant que la recherche ne démarre. Comment ces domaines suivants sont-ils libellés en particulier :

- Les auteurs des publications issues de l'étude
- Retours concernant l'étude et ses résultats aux populations qui y ont participé
- Suivi des actions. [la Propriété des données et les Droits de Propriété Intellectuelle liés aux projets de recherche seront traités séparément plus tard].

1.3.1.B. Si votre organisation a des SOPs*, des Directives ou Recommandations écrites qui fournissent des informations ou des conseils sur le choix des auteurs, le retour aux communautés / populations au sein desquelles la recherche a été menée ou sur le suivi des actions après la publication des résultats de recherches, merci de joindre les documents correspondants ou de fournir l'adresse internet permettant de les trouver. Si vous n'avez pas de documents de ce type, merci de l'indiquer ici.

1.3.1.C. Quelles mesures votre organisation prévoit-elle au cours des deux prochaines années pour améliorer sa politique et sa pratique concernant ces trois problèmes en particulier : le choix des auteurs, le retour aux communautés / populations au sein desquelles la recherche a été menée ou sur le suivi des actions après la publication des résultats de recherches?

1.3.2. SOPs pour la résolution de conflits.

1.3.2.A. Décrivez comment votre organisation traite les conflits survenus après le démarrage de la recherche collaborative. Quels mécanismes sont en place? Comment ces mécanismes ont été développés et convenus entre les partenaires ?

1.3.2.B. Si votre organisation a des SOPs*, des directives ou Recommandations écrites qui fournissent des informations ou des conseils sur la résolution des conflits, merci de joindre les documents correspondants ou de fournir l'adresse internet permettant de les trouver. Si vous n'avez pas de documents de ce type, merci de l'indiquer ici.

1.3.2.C. Quelles sont les étapes prévues par votre organisation au cours des deux prochaines années afin de minimiser le risque de conflits, de maximiser la possibilité de résoudre rapidement les conflits et de minimiser la probabilité de voir apparaître tout autre type de conflit.

1.3.3. Faire en sorte que l'impact potentiel soit explicite avant de commencer la recherche.

1.3.3.A. Décrivez les mesures prises par votre organisation pour présenter les bénéfices explicites aux populations participantes – au moment de l'étude et de la mise en place des partenariats. La description des bénéfices peut être de court, moyen ou long terme mais aussi sous la forme de bénéfices directs en terme de santé ou de développement du système de recherche.

1.3.3.B. Si votre organisation a des SOPs*, des directives ou Recommandations écrites qui fournissent des informations ou des conseils sur la création de descriptions explicites de bénéfices avant que la recherche ne démarre, merci de joindre les documents correspondants ou de fournir l'adresse internet permettant de les trouver. Si vous n'avez pas de documents de ce type, merci de l'indiquer ici.

1.3.3.C. Quelles sont les étapes prévues par votre organisation au cours des dix prochaines années afin d'améliorer cela, c'est-à-dire d'assurer que la description de l'ensemble des bénéficiaires soit inscrite dans les contrats et les accords de partenariat ?

Thème 4

Veiller à ce que les mécanismes de co-financement n'affectent pas les opportunités d'une participation équitable de tous

Pourquoi « Veiller à ce que les mécanismes de co-financement n'affectent pas les opportunités d'une participation équitable de tous » est-il un thème du rapport ?

Les "co-financements" font de plus en plus partie des partenariats. Cela pourrait impliquer des contributions financières équivalentes même si le niveau de vie d'une institution partenaire ou d'un pays est substantiellement supérieur ou inférieur à celui d'un **autre**²⁰ Par conséquent, l'égalité dans les financements n'est pas toujours possible, ce qui est souvent la raison principale d'inégalité également dans la prise de décision, la conception des études ou les priorités.

Définitions

Alignement des contributions : en général, mais pas toujours, c'est dans l'esprit de « construire des contributions financières égales », de même d'autres ratios que le 50/50 peuvent être spécifiés.

Alignement équitable des contributions :

Spécification des contributions financières attendues qui tiennent compte des revenus globaux du partenaire ou du pays partenaire, du niveau de vie ou du pouvoir d'achat ou d'autres mesures de richesse.

Solution(s) Existante(s)

Négocier les contributions financières en terme i) des rôles et responsabilités dans la coopération, ii) Utilisation d'une mesure tenant compte de la capacité à contribuer financièrement. Pour les pays, les fichiers de la Banque Mondiale comme le PIB, le PNB ou le classement en pays à faible, moyen inférieur, moyen supérieur – et haut revenu peuvent être utilisés. Alternativement, les budgets organisationnels de recherche, les équivalents « hamburger » et d'autres sont disponibles pour créer des unités de mesure. Il n'y a pas à ce jour, d'unité standard validée pour des mesures spécifiques à la recherche.

Indicateurs

1.4.1. Cofinancement égal

1.4.1.A. Comment votre organisation traite-t-elle les différences de capacités de dépenses entre partenaires? En particulier, comment votre organisation décide-t-elle de ce que serait un co-financement équitable en terme de dépenses totales de recherche. Comment traite-t-elle les différences substantielles dans la valeur des monnaies et dans les budgets organisationnels des partenaires? Que considéreriez-vous comme « juste » ou « équitable » s'il y a des différences importantes de pouvoirs d'achat?

1.4.1.B. Si votre organisation a des SOPs*, des Directives ou Recommandations écrites qui fournissent des instructions ou des conseils sur la manière de traiter les différences

20 Edejer, T. North-South research partnerships: the ethics of carrying out research in developing countries. BMJ. 1999 August 14; 319(7207): 438-441.

SOPs = Standard Operating Procedures = procédures d'utilisation normalisées

dans les contributions financières et dans l'évaluation des capacités financières, merci de joindre les documents correspondants ou de fournir l'adresse internet permettant de les trouver. Si vous n'avez pas de documents de ce type, merci de l'indiquer ici.

1.4.1.C. Quelles mesures votre organisation prévoit-elle au cours des deux prochaines années pour améliorer sa politique et sa pratique concernant les relations entre les partenaires de recherche qui contribuent ou qui ne sont en mesure de contribuer que de manière inégale?

1.4.2. Alternatives à un cofinancement égal

1.4.2.A. Comment votre organisation mesure-t-elle les contributions non financières des partenaires ? Est-ce fait explicitement? Comment l'égalité de partenariat est définie au-delà du «co-financement égal» ou du «co-financement proportionnel aux bénéfices»?

1.4.2.B. Si votre organisation a des SOPs*, des Directives ou des Recommandations écrites qui fournissent des instructions ou des conseils sur la manière de traiter les contributions non financières dans les recherches collaboratives, merci de joindre les documents correspondants ou de fournir l'adresse internet permettant de les trouver. Si vous n'avez pas de documents de ce type, merci de l'indiquer ici.

1.4.2.C. Quelles mesures votre organisation prévoit-elle au cours des deux prochaines années pour améliorer sa politique et sa pratique en ce qui concerne la mesure des contributions non financières entre les partenaires de recherche et comment seront-elles utilisées pour compenser les contributions financières?

1.4.3. Recherche en dehors des priorités et nationales et le cofinancement.

1.4.3.A. Dans les collaborations de recherche où la recherche ne s'adresse pas directement aux établissements nationaux de santé ou aux priorités de développement, on ne peut espérer que des budgets nationaux soient utilisés pour "s'aligner" aux contributions des partenaires. Comment votre organisation compense-t-elle l'absence de l'équité entre les partenaires dans de tels cas – par exemple, en considérant les partenaires à égalité malgré la faiblesse ou l'absence des contributions financières ou autres?

1.4.3.B. Si votre organisation a des SOPs*, des Directives ou des Recommandations écrites qui fournissent des instructions ou des conseils sur la manière de traiter les demandes de contributions financières ou non financières quand la recherche ne s'adresse pas aux priorités institutionnelles ou nationales d'un partenaire, merci de joindre les documents correspondants ou de fournir l'adresse internet permettant de les trouver. Si vous n'avez pas de documents de ce type, merci de l'indiquer ici.

1.4.3.C. Quelles mesures votre organisation prévoit -elle au cours deux prochaines années pour améliorer sa politique et sa pratique concernant les contributions des partenaires en absence de priorités institutionnelles ou nationales?

Thème 5

La reconnaissance de capacités inégales de la gestion de la recherche entre partenaires et la proposition de mesures rectificatives appropriés

Pourquoi « La reconnaissance de capacités inégales de la gestion de la recherche entre partenaires et la proposition de mesures rectificatives appropriés » est un thème du rapport?

Les collaborations sont fondamentales au développement de la recherche²¹²² Les collaborations réussies ne dépendent pas uniquement de l'expertise du domaine spécifique de recherche. Les collaborations réussies dépendent également de la capacité institutionnelle / organisationnelle à gérer les processus autour de la recherche elle-même – incluant la gestion de projet, la gestion financière, les contractants et les négociations de contrats. Une capacité réduite dans n'importe lequel de ces domaines peut entraîner une difficulté à obtenir des conditions équitables de collaboration, garantissant la transparence financière ou la livraison des projets dans les délais. Pour l'ensemble du partenariat, des écarts importants en capacité de gestion mettent en danger la mise à disposition et la qualité des résultats de recherche, ainsi que les réputations. C'est pourquoi, au démarrage des collaborations de recherche, les institutions ayant le rôle de «partenaire principal» ont une responsabilité particulière dans l'évaluation des compétences clés de gestion des partenaires et dans les actions de soutien appropriées, quand cela est nécessaire.

Définitions

Capacité de gestion de la recherche : capacité à gérer des projets de recherche et des programmes en terme de financement, ressources humaines, communication, contractants et négociations de contrats et logistique. Il s'agit d'un terme collectif pour décrire comment utiliser les ressources nécessaires pour mener à bien les projets de recherche ou les programmes, en utilisant ces ressources le plus efficacement possible tout en maximisant l'impact. La gestion de la recherche est un domaine complexe et peu d'organisation, de gouvernement ou d'entreprise, ont toutes les compétences nécessaires – du moins au même niveau d'expertise.

NB: La «Gestion de la Recherche» est également utilisée dans un sens plus étroit: celui de la gestion de projet pour des projets de recherche individuels. Dans le cadre de ce Guide de Rédaction du Rapport RFI, le terme est utilisé dans le sens plus large décrit au-dessus.

Solution(s) Existante(s)

COHRED fournit une expertise spécifique en négociation de contrats et contractants à travers son groupe sur les Contrats de Recherche Équitables. Voir sur www.cohred.org/frc

Le groupe ESSENCE des bailleurs de fonds de la recherche fournit un guide sur la budgétisation de la recherche. Voir sur : http://www.who.int/tdr/publications/five_keys/en/

En comptabilité, il existe différents standards internationaux pour le reportage financier. Choisissez l'un d'eux.

²¹ Grayson M, Pincock S. (2015) Nature Index 2015: Collaborations. Nature. 527 (7577), S49.

²² Adams, J. & Loach T. A Well-Connected World. Nature. 2015. 527 (7577): S58-S59.

Indicateurs

1.5.1. Capacité de gestion de la recherche.

1.5.1.A. Votre organisation évalue-t-elle la capacité de gestion de la recherche des partenaires – plus spécifiquement lorsque votre organisation est le partenaire «leader» du programme de recherche? Comment les adéquations et capacités sont-elles mesurées, et existe-t-il des mécanismes permettant d'augmenter cette capacité dans le cadre du partenariat?

1.5.1.B. Si votre organisation a des SOPs*, des Directives ou des Recommandations écrites qui fournissent des instructions ou des conseils sur l'évaluation de la capacité de recherche (au sein de votre propre organisation ou dans les organisations des partenaires), merci de joindre les documents correspondants ou de fournir l'adresse internet permettant de les trouver. Si vous n'avez pas de documents de ce type, merci de l'indiquer ici.

1.5.1.C. Quelles mesures votre organisation prévoit-elle au cours des deux prochaines années pour améliorer sa politique et sa pratique sur l'évaluation de la capacité de gestion de la recherche et les actions de soutien faisant partie intégrante des collaborations de recherche?

1.5.2. Capacité de gestion financière.

1.5.2.A. Votre organisation conduit-elle une évaluation ou un audit de la capacité de gestion financière des partenaires – plus spécifiquement quand votre organisation est le partenaire principal du programme de recherche? Comment sont évaluées l'adéquation et la compétence ? Existe-t-il des mécanismes permettant d'accroître cette capacité dans le cadre du partenariat? Quelle pratique comptable internationalement reconnue utilisez-vous, et laquelle exigez-vous de vos partenaires – si vous êtes le partenaire principal?

1.5.2.B. Si votre organisation a des SOPs*, des Directives ou des Recommandations écrites qui fournissent des instructions ou des conseils sur la manière d'évaluer la capacité de gestion financière de la recherche (au sein de votre propre organisation ou dans les organisations des partenaires), merci de joindre les documents correspondants ou de fournir l'adresse internet permettant de les trouver. Si vous n'avez pas de documents de ce type, merci de l'indiquer ici.

1.5.2.C. Quelles mesures votre organisation prévoit-elle au cours des deux prochaines années pour améliorer sa politique et sa pratique en ce qui concerne l'évaluation de la capacité de gestion financière de la recherche et en ce qui concerne les actions de soutien comme partie intégrante des collaborations de recherche?

1.5.3. Capacité de négociation de contrats et des contractants.

1.5.3.A. Votre organisation évalue-t-elle la capacité de négociation de contrats et des contractants des partenaires – plus spécifiquement quand votre organisation est le partenaire principal du programme de recherche? Comment sont évaluées l'adéquation et la compétence, et existe-t-il des mécanismes permettant d'accroître cette capacité comme partie intégrante du partenariat - en particulier avant que les contrats ne soient signés ?

1.5.3.B. Si votre organisation a des SOPs*, des Directives ou des Recommandations écrites qui fournissent des informations ou des conseils sur la manière d'évaluer la capacité de négociation de la recherche et sur les mesures de soutien que votre organisation peut apporter ou imposer pour augmenter les écarts, merci de joindre les documents correspondants ou de fournir l'adresse internet permettant de les trouver. Si vous n'avez pas de documents de ce type, merci de l'indiquer ici.

1.5.3.C. Quelles mesures votre organisation prévoit-elle au cours des deux prochaines années pour améliorer sa politique et sa pratique en ce qui concerne les carences en capacité de négociation entre partenaires dans une collaboration de recherche?

Autres informations relatives au renforcement de «Opportunités Equitables»

En sélectionnant 5 sujets et 15 indicateurs de “Opportunités Equitables”, le RFI simplifie inévitablement à l’excès dans le but d’optimisation de son rapport coût-efficacité. Votre organisation peut tout à fait faire d’autres contributions permettant d’améliorer la participation de tous ceux qui sont concernés par la recherche à des étapes pertinentes du développement de l’étude. Merci de décrire toute action en cours ou passée, qui reflète votre intention et impact dans ce domaine. Cela peut être des études de cas, des exemples réels, des comptes rendus ou commentaires de tierces-parties.

**Toute additionnelle est bienvenue et
encouragée**

Joignez des documents ici / liens internet concernant tous matériels, études de cas, exemples, compte rendus, etc... que vous souhaitez partager pour illustrer les autres actions que votre organisation fournit ou exige comme éléments permettant d’améliorer “Opportunités Equitables”.

02 RFI Domaine 2

Procédure Equitable

Le domaine 2 vise à améliorer l'équité dans la manière dont la recherche est conduite et dont les partenariats de recherche et les programmes sont implémentés. Le domaine 2 encourage tous ceux qui s'engagent dans la recherche collaborative à rendre explicites leurs actions en cinq aspects clés de l'implémentation d'un programme de recherche. En rendant claire la manière dont les organisations traitent ces défis dans les principes et dans la pratique, les parties prenantes de la recherche peuvent réduire les conséquences négatives des défauts de communication ou des incompréhensions et peuvent augmenter la capacité de tous les partenaires à être à la hauteur des attentes que les autres peuvent avoir à leur endroit.

Thème 6

Réduire l'impact négatif des programmes de recherche sur les systèmes de santé et autres

Pourquoi « Réduire l'impact négatif des programmes de recherche sur les systèmes de santé et autres » est un thème du rapport?

Même lorsque la recherche collaborative se concentre sur les priorités de recherche de la population étudiée, il peut subsister des effets néfastes pour la communauté. Demander que les collaborations de recherche et les partenaires reflètent non seulement les avantages potentiels, mais aussi sur les effets négatifs potentiels sur d'autres parties des communautés et des pays peut aider à éviter les conséquences néfastes.

Les exemples inclus

Recruter des infirmières en dehors du service de santé comme moniteur d'essai dans un grand essai clinique dans un cadre limité en ressources peut priver le système de santé du personnel essentiel pour fournir les soins.

Les chercheurs externes peuvent causer des dommages sanitaires, culturels ou sociaux par la manière dont ils conduisent leur recherche, en publiant leurs résultats ou mettant en œuvre les interventions de santé basées sur la recherche, s'ils n'ont pas un accès suffisant à l'expertise locale²³

La recherche financée extérieurement peut prendre le temps, les ressources et les experts des institutions financées nationalement au point d'altérer la recherche locale nécessaire.

Solution(s) Existante(s)

Inclure une liste explicite des «effets indésirables» ou des «conséquences non intentionnelles» et des «coûts d'opportunité» des collaborations de recherche, particulièrement quand la recherche concerne des populations ou pays à ressources limitées

²³ Shuchman M, Wondimagegn D, Pain C, Alem A. Partnering with local scientists should be mandatory. Nat Med. 2014;20:12

Recruter des scientifiques locaux – et, quand c’est approprié, des représentants de la communauté – pour la conception et la mise en œuvre de la recherche.

S’assurer de la bonne et constante communication entre partenaires et analyser les impacts potentiellement négatifs tout au long de la collaboration.

Utilisez les recommandations²⁴²⁵²⁶²⁷ existantes sur les partenariats de recherche et les pratiques équitables pendant les phases de mise en place et conduite du programme de recherche.

Trouver, modifier et simplifier les protocoles d’évaluation des impacts existants (environnemental, biodiversité, politique, etc...), car il n’existe aucun outil «d’évaluation de l’impact de la recherche» disponible à ce jour.

Indicateurs

2.6.1. Évaluation des dommages potentiels de la recherche.

2.6.1.A. Les programmes de recherche bénéficiant de budgets ou de ressources humaines importants avec des exigences d’infrastructure pourraient réduire la fourniture d’un service normal du fait de la réduction d’ accès aux équipes et aux installations, par exemple. Cela pourrait être particulièrement notoire dans le cas de recherche collaborative sur la santé dans les pays à bas revenu- mais pas uniquement. Votre organisation mène-t-elle une «évaluation de l’impact sur les systèmes» des partenaires – spécialement quand elle est le partenaire «leader» – et particulièrement quand la recherche est faite dans des environnements faibles en ressources? Comment le potentiel impact négatif est-il évalué, et comment cela est-il partagé entre les partenaires?

2.6.1.B. Si votre organisation a des SOPs*, des Directives ou Recommandations écrites qui fournissent des informations ou des conseils sur l’évaluation de l’impact de la recherche collaborative dans la quelle votre organisation est partenaire, merci de joindre les documents correspondants ou de fournir l’adresse internet permettant de les trouver. Si vous n’avez pas de documents de ce type, merci de l’indiquer ici.

2.6.1.C. Quelles mesures votre organisation prévoit-elle au cours des deux prochaines années pour améliorer sa politique et sa pratique en ce qui concerne l’évaluation de l’impact des collaborations de recherche?

2.6.2. Réduire l’impact négatif de la recherche

2.6.2.A. Au cas où «l’évaluation de l’impact» montre une probabilité de dommages non intentionnels sur les personnes ou les services, votre organisation a-t-elle des politiques ou des mécanismes qui permettent aux leaders de la recherche de mettre en place des actions préventives rapidement?

2.6.2.B. Si votre organisation a des SOPs*, des Directives ou Recommandations écrites qui fournissent des informations, des conseils ou des budgets pour prévenir de l’impact négatif des collaborations de recherche, merci de joindre les documents correspondants ou de fournir l’adresse internet permettant de les trouver. Si vous n’avez pas de documents de ce type, merci de l’indiquer ici.

²⁴ Swiss Academy of Sciences. 11 Principles & 7 Questions. KFPE’s Guide for Transboundary Research Partnerships. 2012. http://www.naturalsciences.ch/organisations/kfpe/11_principles_7_questions

²⁵ Institut de Recherche pour le Développement, Guide des Bonnes Pratiques de la Recherche pour le Développement. 2012:2.

²⁶ Canadian Coalition for Global Health Research. Principles for Global Health Research. November 2015. <http://www.ccghr.ca/wp-content/uploads/2015/10/CCGHR-Principles-for-GHR-FINAL.pdf>

²⁷ Il existe beaucoup d’autres lignes directrices . Visitez le site Web de la RFI pour en savoir plus: <http://rfi.cohred.org>

2.6.2.C. Quelles mesures votre organisation prévoit-elle au cours des deux prochaines années pour améliorer sa politique et sa pratique relatives à la prévention de l'impact négatif des collaborations de recherche - s'il en existe – spécialement dans les pays et populations à faibles revenus?

2.6.3. Compensation pour les conséquences non intentionnelles (négatives) de la recherche

2.6.3.A. Si, malgré la prise d'actions préventives adéquates, il y a des conséquences négatives substantielles sur les programmes de recherche pour les individus, les populations ou les pays, comment votre organisation traite-t-elle le cas? Comment implique-t-elle tous les partenaires? Quels mécanismes compensatoires met-elle à disposition ?

2.6.3.B. Si votre organisation a des SOPs*, des Directives ou Recommandations écrites qui fournissent des informations ou des conseils ou des budgets pour prévenir l'impact négatif des collaborations de recherche, merci de joindre les documents correspondants ou de fournir l'adresse internet permettant de les trouver. Si vous n'avez pas de documents de ce type, merci de l'indiquer ici.

2.6.3.C. Quelles mesures votre organisation prévoit-elle au cours des les deux prochaines années pour améliorer sa politique et sa pratique relatives à la prévention de l'impact négatif des collaborations de recherche - s'il en existe – spécialement dans les pays et populations à faibles revenus?

Thème 7

Recruter, former et approvisionner au niveau local de manière équitable

Pourquoi « Recruter, former et procurer au niveau local de manière équitable » est un thème du rapport?

Le «business de la recherche» est un atout majeur de l'engagement dans recherche - au-delà des connaissances primaires ou du développement de produits/services.

Les salaires des consultants, l'achat de consommables et l'appel à des services de soutien externes peuvent multiplier l'impact économique et sanitaire de la recherche et de l'innovation sur les partenaires, bien au-delà de l'équipement direct, des installations et des salaires versés en partenariat²⁸²⁹

L'absence d'un accord équitable priverait les établissements et pays d'accueil de ces avantages et favoriserait les institutions leader ou les financeurs³⁰.

Définitions

Approvisionnement local : se réfère à l'équipe, aux installations, aux consommables ou aux services utilisés dans la recherche qui sont mis à disposition à partir des pays ou institutions dans lesquels les partenaires de recherche sont situés.

Solution(s) Existante(s)

- Une évaluation peut être faite concernant ce qui peut être (raisonnablement) mis à disposition localement ou régionalement, en incluant l'expertise, les réseaux et les entreprises. Un plan pour optimiser l'utilisation de ressources locales doit faire partie intégrante du contrat des meilleures pratiques³¹.
- Il existe une documentation abondante sur le «renforcement de la capacité de recherche». Utilisez une des nombreuses recommandations disponibles sur les pages de ressources du site internet de RFI : <http://rfi.cohred.org/relevant-source-documents-papers-books-and-websites/>

Indicateurs

2.7.1. Recrutement local.

2.7.1.A. Comment votre organisation décide-t-elle le recrutement du personnel local. Quels sont les critères du choix de recrutement du personnel expatrié dans des collaborations internationales? Votre organisation a-t-elle des normes ou des SOPs* liés au recrutement et à la rémunération du personnel local ?

2.7.1.B. Si votre organisation a des SOPs*, des Directives ou Recommandations écrites qui fournissent des informations ou des conseils sur le recrutement du personnel local ou

²⁸ Kitua AY, Corrah T, Herbst K et al. Strengthening capacity, collaboration and quality of clinical research in Africa: EDCTP Networks of Excellence.

Tanzanian Journal of Health Research, 2009, 11: 51–54..

²⁹ Chu KM, Jayaraman S, Kyamanywa P, Ntakiyiruta G. Building research capacity in Africa: equity and global health collaborations. PLoS Med.

2014;11:e1001612.

³⁰ Costello A, Zumla A. Moving to research partnerships in developing countries. BMJ. 2000;321:827-829.

³¹ Justice J. The bureaucratic context of international health: A social scientist's view. Social Science & Medicine, 1987, 25(12): 1301-1306.

expatrié, ou qui traite de la rémunération pour chaque groupe, merci de joindre les documents correspondants ou de fournir l'adresse internet permettant de les trouver. Si vous n'avez pas de documents de ce type, merci de l'indiquer ici.

2.7.1.C. Quelles mesures votre organisation prévoit-elle au cours des deux prochaines années pour améliorer sa politique et sa pratique liées au recrutement du personnel local?

2.7.2. Approvisionnement local en consommables et en services

2.7.2.A. Comment votre organisation décide-t-elle d'importer des consommables dans les pays où la recherche est menée? Quels critères sont utilisés? Votre organisation a-t-elle des normes ou des SOPs* liés à l'optimisation de l'utilisation de matériaux locaux?

2.7.2.B. Si votre organisation a des SOPs*, des Directives ou Recommandations écrites qui fournissent des informations ou des conseils sur l'approvisionnement local des consommables et des services merci de joindre les documents correspondants ou de fournir l'adresse internet permettant de les trouver. Si vous n'avez pas de documents de ce type, merci de l'indiquer ici.

2.7.2.C. Quelles mesures votre organisation prévoit-elle au cours des deux prochaines années pour améliorer sa politique et sa pratique liées à l'approvisionnement local de consommables et de services?

2.7.3. Soutien au développement local des infrastructures

2.7.3.A. En cas d'indisponibilité du personnel expert local ou d'incapacité de produire des consommables ou des services de qualité suffisante pour répondre aux normes de recherche, que fait votre organisation pour assister le personnel local et / ou accroître la capacité de produire des produits et services de qualité localement ?

2.7.3.B. Si votre organisation a des SOPs*, des Directives ou Recommandations écrites qui fournissent des informations ou des conseils sur l'approvisionnement local des consommables et des services merci de joindre les documents correspondants ou de fournir l'adresse internet permettant de les trouver. Si vous n'avez pas de documents de ce type, merci de l'indiquer ici.

2.7.3.C. Quelles mesures votre organisation prévoit-elle au cours des deux prochaines années pour améliorer sa politique et sa pratique liées à l'approvisionnement local de consommables et de services?

Thème 8

Respect de l'autorité des comités d'éthique locaux

Pourquoi “ Respect de l'autorité des comités d'éthique locaux ” est un thème du rapport?

Les Comités d'Evaluation de l'Éthique de la Recherche (CERs) ou les Commissions d'Evaluation Institutionnel (CEIs) sont des éléments essentiels de bons systèmes de recherche. En plus de maximiser la protection des personnes qui participent à la recherche, les CERs / CEIs influent sur la conception de l'étude, l'exécution du protocole, la sélection de la population, le partage des avantages aux niveaux individuel, communautaire et parfois, institutionnel et national. Le manque d'expertise aboutit à des examens unilatéraux qui ne permettent souvent pas d'optimiser la protection et les avantages des pays, institutions ou populations d'accueil³²³³.

Solution(s) Existante(s)

De nombreuses formations pour les CER/CEI sont disponibles dans le monde entier. L'évaluation de l'expertise de l'hôte dans ce domaine peut présenter des lacunes, auquel cas des mesures compensatrices peuvent être prises, par exemple, une formation supplémentaire spécifique liée aux sujets de recherche ou la fourniture d'un budget³⁴ pour permettre de recruter une tierce expertise en tant que évaluateur.

Installez un système de support expert, comme la plate-forme RHInnO *Ethics* (www.rhinnolabs.org) ou sont disponibles e nombreuses informations sur l'évaluation éthique. Certaines sont listées sur le site internet RFI :<http://rfi.cohred.org/relevant-source-documents-papers-books-and-websites/>

La plupart des lignes directrices d'éthique internationales sont largement disponibles et acceptées comme bonnes pratiques. Faites une déclaration explicite dans le rapport de la RFI sur laquelle (une ou plusieurs) est la base des politiques et des pratiques de votre organisation en matière d'évaluation éthique des recherches collaboratives.

Indicateurs

2.8.1. Evaluation de l'éthique de la recherche

2.8.1.A. Dans de nombreux types de recherche, mais en particulier dans la recherche pour la santé, l'évaluation et l'approbation éthiques de la recherche sont obligatoires. Dans la recherche collaborative internationale, plusieurs CER/CEI sont souvent impliqués. La plupart des lignes directrices en matière d'éthique indiquent ou impliquent que les CER/CEI représentant un pays ou une population devraient avoir le dernier mot en approuvant les programmes de recherche. Votre organisation a-t-elle des SOPs* relatifs à l'examen éthique de la recherche à laquelle vous participez? Spécifie-t-elle le besoin et le processus de contact de CER/CEI local et la responsabilité finale de l'approbation? Indique-t-elle les lignes directrices internationales en matière d'éthique qui servent de base aux politiques et aux pratiques de votre organisation liées à l'examen éthique ?

³² Hyder, A., Dawson, L, Bachani, A., Lavery, J. Moving from research ethics review to research ethics systems in low-income and middle-income countries. *The Lancet*. 2009; 373: 862–65.

³³ Krech R, Kiény MP. The 2014 Ebola outbreak: ethical use of unregistered interventions. *Bull World Health Organ*. 2014;92:622.

³⁴ Matee MI, Manyondo C, Ndumbe PM et al. European and Developing Country Clinical Trials Partnership (EDCTP): the path towards a true partnership. *BMC Public Health* 2009, 9, e249.

2.8.1.B. Si votre organisation a des SOPs*, des Directives ou Recommandations écrites qui fournissent des informations ou des conseils sur les exigences en matière d'éthique dans les projets de recherche collaborative merci de joindre les documents correspondants ou de fournir l'adresse internet permettant de les trouver. Si vous n'avez pas de documents de ce type, merci de l'indiquer ici.

2.8.1.C. Quelles mesures votre organisation prévoit-elle au cours des deux prochaines années pour améliorer sa politique et sa pratique liées au respect croissant de l'éthique locale, l'évaluation de la recherche dans lequel votre organisation est partenaire?

2.8.2. Renforcement et soutien de la capacité du comité d'éthique local.

2.8.2.A. En particulier, mais pas exclusivement, dans les pays ou les populations à revenu faible et intermédiaire, il peut y avoir un manque d'expertise, de compétences administratives, d'installations ou de moyens informatiques dans les CER/CEI locaux. Cela peut affecter sérieusement les participants locaux, mais peut également entraîner des retards inutiles dans le processus d'approbation. Votre organisation a-t-elle des ressources et des plans disponibles pour soutenir la capacité CER/CEI de procéder à une évaluation éthique de haute qualité et efficace, comme l'utilisation de plates-formes numériques, ou l'accès en ligne à un support administratif CER/CEI ?

2.8.2.B. Si votre organisation a des SOPs*, des Directives ou Recommandations écrites qui fournissent des informations ou des conseils sur les actions de soutien pour la capacité d'évaluation éthique dans les institutions ou les pays partenaires, merci de joindre les documents correspondants ou de fournir l'adresse internet permettant de les trouver. Si vous n'avez pas de documents de ce type, merci de l'indiquer ici.

2.8.2.C. Quelles mesures votre organisation prévoit-elle au cours des deux prochaines années pour améliorer sa politique et sa pratique liées au respect croissant de l'éthique locale, l'évaluation de la recherche à laquelle votre organisation est partenaire?

2.8.3. Faciliter l'accès à l'expertise globale.

2.8.3.A. Des recherches de plus en plus complexes sont nécessaires pour faire face à des problèmes globaux de santé, d'environnement et de développement eux-mêmes de plus en plus complexes. Même les CER / IRB des pays à ressources importantes peuvent avoir de la difficulté à trouver une expertise de haut niveau capable de fournir une évaluation éthique de bonne qualité pour un projet de recherche spécifique. Votre organisation a-t-elle des politiques et des ressources pour soutenir tous les partenaires qui ont besoin d'une capacité d'évaluation de l'éthique additionnelle pour la réaliser indépendamment du (des) sponsor(s) principal(s)?

2.8.3.B. Si votre organisation a des SOPs*, des Directives ou Recommandations écrites qui fournissent des informations ou des conseils sur des actions de soutien pour fournir une évaluation éthique additionnelle aux institutions ou pays partenaires merci de joindre les documents correspondants ou de fournir l'adresse internet permettant de les trouver. Si vous n'avez pas de documents de ce type, merci de l'indiquer ici.

2.8.3.C. Quelles mesures votre organisation prévoit-elle au cours des deux prochaines années pour améliorer sa politique et sa pratique liées à la fourniture d'une évaluation éthique de haut niveau pour permettre une prise de décision éthique dans les institutions ou les pays partenaires?

Thème 9

Propriété, stockage, accès et utilisation des données

Pourquoi «Propriété, stockage, accès et utilisation des données» est un thème du rapport?

Les dispositions relatives au partage de la propriété des données, au stockage et à l'accès aux données, et à d'autres informations recueillies et à leur utilisation, peuvent influencer les avantages que les individus, les institutions et les pays peuvent tirer des recherches et peuvent réduire l'impact positif de la recherche sur la santé mondiale³⁵. Souvent les conditions sont rédigées de telle manière qu'il est préférable de s'associer à des sponsors ou des institutions ou pays à revenu élevés ou, en général les organisations ayant accès à un soutien juridique de qualité. En outre, il existe souvent une législation nationale traitant de ces questions - mais cela peut encore être insuffisant dans de nombreux pays à revenu faible ou intermédiaire. Même les bonnes intentions pour «partager des données brutes» peuvent compromettre certains partenaires simplement parce que la période précédant le partage est trop courte pour compléter les analyses³⁶. Cela peut entraîner la perte de l'opportunité de publier ou, pire encore, la perte des droits de propriété intellectuelle.

Solution(s) Existante(s)

Utiliser les lignes directrices existantes telles que les Contrats de Recherche Équitable (CRE)³⁷ Les institutions du Royaume-Uni bénéficient de contrats entre les établissements universitaires et le secteur privé par le biais du « Lambert Toolkit »³⁸

Utiliser l'un des nombreux manuels sur la propriété intellectuelle^{39,40}

Accédez aux services d'avocats commerciaux en propriété intellectuelle qui donnent leur temps gratuitement aux «causes méritantes» via le PIIPA (www.piipa.org)

Indicateurs

2.9.1. Accords de propriété des données.

2.9.1.A. Comment votre organisation décide-t-elle en tant que «partenaire principal» des accords de propriété de données avec tous les partenaires? Et quelles exigences sont en place pour que votre propre organisation participe, même si elle n'est pas le partenaire «principal»? La contribution financière est-elle importante lorsqu'on décide de la propriété et de l'utilisation des données?

2.9.1.B. Si votre organisation a des SOPs*, des Directives ou Recommandations écrites qui fournissent des informations ou des conseils sur la propriété de données et le partage de celles-ci merci de joindre les documents correspondants ou de fournir l'adresse internet permettant de les trouver. Si vous n'avez pas de documents de ce type, merci de l'indiquer ici.

2.9.1.C. Quelles mesures votre organisation prévoit-elle au cours des deux prochaines années pour améliorer sa politique et sa pratique liées au partage de la propriété des données?

³⁵ Farmer E. and Weston K. A conceptual model for capacity building in Australian primary health care research. Australian family physician 01/2003; 31(12):1139-42.

³⁶ Sankoh O, IJsselmuiden C, et al. Sharing research data to improve public health: a perspective from the global south. Lancet 2011; 378: 401-402.

³⁷ Fair Research Contracting, COHRED: www.cohred.org/frc

³⁸ Lambert Toolkit, UK Intellectual Property Office: <https://www.gov.uk/guidance/lambert-toolkit>

³⁹ World Health Organization. Global Strategy and Plan of Action on Public Health, Innovation and Intellectual Property. 2011.1

⁴⁰ WIPO Handbook on Industrial Property Information and Documentation, WIPO Guidelines: <http://www.wipo.int/standards/en/>

2.9.2. Conventions de transfert de matériel

2.9.2.A. Comment votre organisation décide-t-elle, en tant que «partenaire principal» du contrat de transfert de matériel, y compris le stockage et l'utilisation future entre les partenaires? Et si vous n'êtes pas le partenaire «principal»? Utilisez-vous des MTAs internationalement acceptés ou utilisez-vous autre chose?

2.9.2.B. Si votre organisation a des SOPs*, des Directives ou Recommandations écrites qui fournissent des informations ou des conseils sur les accords de transfert de matériel merci de joindre les documents correspondants ou de fournir l'adresse internet permettant de les trouver. Si vous n'avez pas de documents de ce type, merci de l'indiquer ici.

2.9.2.C. Quelles mesures votre organisation prévoit-elle au cours des deux prochaines années pour améliorer sa politique et sa pratique liées aux conventions de transfert de matériel ?

2.9.3. Droits d'utilisation des données en vue de publication

2.9.3.A. Comment votre organisation décide-t-elle de traiter les droits d'utilisation des données provenant d'études dans lesquelles elle est partenaire? Quelles sont les principales considérations dans le partage des droits d'utilisation des données et le droit de publier des résultats par tous les partenaires dans le cadre d'un partenariat?

2.9.3.B. Si votre organisation a des SOPs*, des Directives ou Recommandations écrites qui fournissent des informations ou des conseils sur accords de publication merci de joindre les documents correspondants ou de fournir l'adresse internet permettant de les trouver. Si vous n'avez pas de documents de ce type, merci de l'indiquer ici.

2.9.3.C. Quelles mesures votre organisation prévoit-elle au cours des deux prochaines années pour améliorer sa politique et sa pratique liées aux accords de publication ?

Thème 10

Encourager les prévisions budgétaires couvrant les coûts totaux ainsi que l'indemnisation de tous les partenaires

Pourquoi “Encourager les prévisions budgétaires couvrant les coûts totaux ainsi que l'indemnisation de tous les partenaires” est un thème du rapport?

Une provision insuffisante en frais généraux crée des structures⁴¹ de recherche très sous-financées qui n'ont pas de budget pour augmenter leurs effectifs, créer des structures de communication, s'abonner aux revues professionnelles, recruter des experts en négociation, acheter des systèmes informatiques ou de gestion de l'éthique, un système de gestion financier, des rapports de haut niveau, et tout ce qui fait qu'une grande institution de recherche reste un grand établissement de recherche⁴² Cela peut aussi maintenir les pays et les institutions à faible et moyen revenu dans une perpétuelle dépendance vis à vis des décisions des partenaires internationaux et des bailleurs de recherche⁴³

Définitions

Prévision budgétaire de “récupération complète des coûts” : s'assurer que tous les coûts liés aux résultats de recherche soient couverts par des accords financiers de partenariat - et pas seulement les coûts « directs » ou d'autres coûts sélectifs tels que les consommables, les équipements ou les installations. Tous les coûts, y compris l'administration, la gestion de la recherche, la communication, l'entretien des infrastructures, le transport - en bref - tous les coûts nécessaires à la parfaite réalisation de la recherche sont inclus dans les budgets de “récupération complète des coûts”.

Solution(s) Existante(s)

Construire un accord sur les systèmes qui doivent être mis en place en utilisant l'Initiative pour la Recherche Équitable comme guide.

Accords de la part du partenaire principal ou du sponsor externe de recherche pour engager une budgétisation conjointe de tous les frais généraux raisonnables - et non pas simplement allouer un pourcentage maximum sur le budget total.⁴⁴

Fournir des allocations réalistes et équitables aux frais généraux pour tous les partenaires - tenir compte du fait que différents partenaires peuvent avoir un financement de base très différent.

⁴¹ Crane JT. Unequal 'Partners.' AIDS, Academia, and the Rise of Global Health. BEHEMOTH A Journal on Civilisation, 2010;3:78-97.

⁴² Costello A, Zumla A. Moving to research partnerships in developing countries. British Medical Journal, 2000; 321:827.

⁴³ Wellcome Trust. House of Commons Science and Technology Committee: Science and International Development. Wellcome Trust Submission of Evidence. 2012.

http://www.wellcome.ac.uk/stellent/groups/corporatesite/@policy_communications/documents/web_document/wtvm054041.pdf

⁴⁴ Nature News. Wellcome trust makes it personal in funding revamp. People not projects are the focus of longer-term grants. 2009.

<http://www.nature.com/news/2009/091111/full/462145a.html>

2.10.1. Budgétisation couvrant les coûts totaux.

2.10.1.A. Dans la recherche collaborative, les services et infrastructures existants sont souvent considérés comme acquis. Les coûts «overhead» ou «indirects» ne compensent pas adéquatement le personnel dédié, l'utilisation des installations et des services existants. Votre organisation exige-t-elle une budgétisation pour la «récupération des coûts complets» par opposition à une «budgétisation marginale» ou à d'autres budgétisations incomplètes lors de la mise en place des collaborations?

2.10.1.B. Si votre organisation a des SOPs*, des Directives ou Recommandations écrites qui fournissent des informations ou des conseils sur la budgétisation dans les partenariats de recherche merci de joindre les documents correspondants ou de fournir l'adresse internet permettant de les trouver. Si vous n'avez pas de documents de ce type, merci de l'indiquer ici.

2.10.1.C. Quelles mesures votre organisation prévoit-elle au cours des deux prochaines années pour améliorer sa politique et sa pratique pour réaliser la budgétisation intégrale des coûts dans le cadre des collaborations de recherche?

2.10.2. Améliorer / normaliser la budgétisation.

2.10.2.A. Votre organisation évalue-t-elle la compétence des partenaires à fournir des budgets standardisés? Votre organisation prescrit-t-elle ou recommande-t-elle des directives internationales sur la budgétisation en recherche? Votre organisation fournit-elle une expertise financière aux partenaires qui en ont besoin pour préparer et gérer les budgets de recherche?

2.10.2.B. Si votre organisation a des SOPs*, des Directives ou Recommandations écrites qui fournissent des informations ou des conseils sur la budgétisation pour les partenaires de recherche qui en ont besoin merci de joindre les documents correspondants ou de fournir l'adresse internet permettant de les trouver. Si vous n'avez pas de documents de ce type, merci de l'indiquer ici.

2.10.2.C. Quelles mesures votre organisation prévoit-elle au cours des deux prochaines années pour améliorer sa politique et sa pratique pour assurer la compétence et la normalisation de la budgétisation de la recherche dans tous les partenariats de collaboration de recherche?

2.10.3. Audit financier externe

2.10.3.A. Votre organisation respecte-t-elle les pratiques comptables internationalement acceptées, y compris la conduite d'audit financier externe sur les programmes de recherche? Votre organisation demande-t-elle à vos partenaires de recherche de faire de même, en particulier, mais pas exclusivement, lorsque votre organisation est le partenaire «principal»?

2.10.3.B. Si votre organisation a des SOPs*, des Directives ou Recommandations écrites qui fournissent des informations ou des conseils sur la conduite externe d'audit financier sur les programmes de recherche merci de joindre les documents correspondants ou de fournir l'adresse internet permettant de les trouver. Si vous n'avez pas de documents de ce type, merci de l'indiquer ici.

2.10.3.C. Quelles mesures votre organisation prévoit-elle au cours des deux prochaines années pour améliorer sa politique et sa pratique pour assurer la compétence et l'utilisation de l'audit financier externe pour les collaborations de recherche?

Autres aspects du «Procédure Équitable»

En sélectionnant 5 sujets et 15 indicateurs de “Procédure Équitable”, le RFI simplifie à l’excès dans le but d’optimisation de ses coûts. Votre organisation peut tout à fait faire d’autres propositions permettant d’améliorer la participation de tous ceux qui sont concernés par la recherche à des étapes pertinentes du développement de l’étude. Merci de décrire toute action en cours ou passée, qui reflète votre intention et impact dans ce domaine. Cela peut être des études de cas, des exemples réels, des comptes rendus ou commentaires de tierces-parties.

Toute additionnelle est bienvenue et encouragée

Joignez des documents ici / liens internet concernant tous matériels, études de cas, exemples, compte rendus, etc... que vous souhaitez partager pour illustrer les autres actions que vous organisation fournit ou exige comme éléments permettant d’améliorer “Procédure Équitable”.

03

RFI Domaine 3

Partage Equitable des Bénéfices, des Coûts et des Résultats

Le domaine 3 traite de l'amélioration de l'équité dans le partage des coûts, des avantages et des résultats de la recherche. En fait, cet aspect de la RFI se concentre aussi bien sur les coûts, les avantages et les résultats des études individuelles à court terme que sur l'impact à moyen et à long terme que la recherche collaborative peut avoir sur la capacité des partenaires à accroître leur propre aptitude de recherche, aptitude à concourir pour obtenir des projets et des subventions intéressants, sur les impacts sociaux et les avantages économiques futurs de la recherche en termes d'activité économique, de la croissance du secteur technologique et des innovations techniques et sociales, bénéficiant à tous dans le partenariat.

Thème 11

Capacités des systèmes de recherche

Pourquoi “ Capacités des systèmes de recherche ” est un thème du rapport?

Toute société fondée sur la connaissance a besoin d'un solide système de recherche performant (et d'innovation). De même, pour réussir, il faut avoir accès à la meilleure science la plus avancée. Pour développer cela, il est essentiel de collaborer avec d'autres pour leur expertise, leur financement, leur accès aux technologies innovantes ou aux populations. Par conséquent, outre les nouvelles connaissances acquises par la recherche collaborative, un résultat clé, pour toutes les parties, est l'augmentation de la capacité de recherche et l'aptitude des chercheurs à concourir, l'augmentation des fonds de recherche et des partenariats de recherche⁴⁵. Dans toute étude de recherche, l'impact des collaborations de recherche sur la capacité de recherche institutionnelle ou nationale est un aspect essentiel.

Définitions

Système de recherche (et d'innovation): l'ensemble des institutions, des individus, des gouvernances, des législations et des activités économiques qui contribue à la recherche (en transformant la recherche en produits évolutifs).

Capacité du système de recherche

the ability of the research system to deal effectively with research needs to address local / national priorities and to be competitive in the international environment to attract the best personnel, external investments and research partnerships.

⁴⁵ Adams, J. & Loach T. A Well-Connected World. Nature. 2015. 527(7577): S58-S59.

Solution(s) Existante(s)

Une documentation abondante est disponible sur le renforcement des infrastructures de recherche, et un certain nombre concernant l'évaluation⁴⁶. Une grande partie se concentre sur la formation des individus plutôt que sur l'augmentation du rendement du système de recherche. Quelques publications sont disponibles sur le site du RFI: <http://rfi.cohred.org/evidence-base>

Une institution peut accroître les capacités de son système de recherche en adoptant des lignes directrices équitables comme l'Initiative d'Équité en Recherche.

Indicateurs

3.11.1. Formation.

3.11.1.A. En tant que partenaire de recherche, votre organisation exige-t-elle et/ou fournit-elle des ressources en formation et une meilleure formation aux personnels de recherche ? Si c'est le cas, comment votre organisation définit-elle les priorités? Quelle proportion du budget est allouée à la formation? Votre organisation spécifie-t-elle des demandes ou allocations budgétaires pour cela?

3.11.1.B. Si votre organisation a des SOPs*, des Directives ou Recommandations écrites qui fournissent des informations ou des conseils sur des formations niveau expert ou sur leur budgétisation merci de joindre les documents correspondants ou de fournir l'adresse internet permettant de les trouver. Si vous n'avez pas de documents de ce type, merci de l'indiquer ici.

3.11.1.C. Quelles mesures votre organisation prévoit-elle au cours des deux prochaines années pour améliorer sa politique et sa pratique pour réaliser ou demander des formations aux partenaires des collaborations de recherche?

3.11.2. Gestion de la recherche.

3.11.2.A. En tant que partenaire de recherche, votre organisation exige-t-elle et/ou fournit-elle des ressources en formation et une meilleure formation aux effectifs concernés par la gestion de la recherche dans les institutions des partenaires? Considère-t-elle «l'effectif concerné par la gestion de la recherche» dans un sens plus général: finance, gestion de projet, communication, gestion des contrats, liaison entre les communautés ou les entreprises, et plus. Dans ce cas, comment votre organisation détermine-t-elle ses priorités? Quelle proportion des budgets est allouée à la formation? Votre organisation spécifie-t-elle des demandes ou allocations budgétaires pour cela?

3.11.2.B. Si votre organisation a des SOPs*, des Directives ou Recommandations écrites qui fournissent des informations ou des conseils sur des formations niveau expert ou sur la budgétisation merci de joindre les documents correspondants ou de fournir l'adresse internet permettant de les trouver. Si vous n'avez pas de documents de ce type, merci de l'indiquer ici.

3.11.2.C. Quelles mesures votre organisation prévoit-elle au cours des deux prochaines années pour améliorer sa politique et sa pratique pour la formation des gestionnaires de la recherche ou pour demander une telle formation aux partenaires des collaborations de recherche?

⁴⁶ Voir pour des exemples: <http://www.who.int/tdr/publications/seven-principles/en/>

3.11.3. Augmentation du financement (prévisible)

3.11.3.A. Les petits organismes de recherche, les organismes de recherche dans les pays où il y a peu de financement national de la recherche, ou les «start-ups» de recherche et d'innovation peuvent remplir des demandes de subvention avec succès. Les appels d'offre favorisent les grands organismes de recherche aux dépens de plus petits et ils fonctionnent mieux dans les systèmes de recherche qui disposent de financements prévisibles de base en absence de subventions compétitives. Votre organisation aide-t-elle les partenaires à mieux accéder aux subventions et les autorités nationales à accroître le financement du système de recherche de manière plus prévisible?

3.11.3.B. Si votre organisation a des SOPs*, des Directives ou Recommandations écrites qui fournissent des informations ou des conseils pour soutenir les partenaires dans un contexte à faibles ressources ou demander que cela soit fourni par des partenaires ou des sponsors à revenu élevé merci de joindre les documents correspondants ou de fournir l'adresse internet permettant de les trouver. Si vous n'avez pas de documents de ce type, merci de l'indiquer ici.

3.11.3.C. Quelles mesures votre organisation prévoit-elle au cours des deux prochaines années pour améliorer sa politique et sa pratique concernant son soutien pour l'augmentation de la part prévisible du financement comme partie intégrante des collaborations de recherche?

Thème 12

Les Droits de propriété intellectuelle et le transfert de technologie

Pourquoi “Les Droits de propriété intellectuelle et le transfert de technologie” est un thème du rapport?

Des dispositions injustes concernant le partage des droits de propriété intellectuelle affecteront négativement tous les individus, les institutions et les pays qui ont participé ou investi dans la recherche, réduisant les bénéfices potentiels qu'ils auraient reçus si les droits de propriété intellectuelle avaient été partagés⁴⁷

Solution(s) Existante(s)

Utilisez les recommandations existantes comme les Standards, Recommandations et Directives WIPO⁴⁸

Utilisez les services des bureaux nationaux de PI ou d'organisations telles que PIIP (www.piipa.org)

Engagez-vous avec l'équipe Contrat de Recherche Équitable de COHRED

Indicators

3.12.1. Transfert de technologie

3.12.1.A. Votre organisation a-t-elle des SOPs* ou des recommandations standard sur le transfert de technologie dans le cadre des partenariats Nord-Sud ou Sud-Sud?

3.12.1.B. Si votre organisation a des SOPs*, des Directives ou Recommandations écrites qui fournissent des informations ou des conseils sur le transfert de technologie vers des partenaires de recherche merci de joindre les documents correspondants ou de fournir l'adresse internet permettant de les trouver. Si vous n'avez pas de documents de ce type, merci de l'indiquer ici.

3.12.1.C. Quelles mesures votre organisation prévoit-elle au cours des deux prochaines années pour améliorer sa politique et sa pratique sur le transfert de technologie ?

3.12.2. Partage des droits de propriété intellectuelle (DPI).

3.12.2.A. Votre organisation met-elle en place de manière explicite des discussions et négociations pré et post-recherche avec tous les partenaires à propos du partage des DPI – maintenant et dans le futur? Comment sont traités les désaccords? Si vous ne prenez aucune disposition pour partager, comment justifiez-vous «l'équité» en partenariats de recherche? Pendant que vous traitez cet indicateur et ce sujet particulier, réfléchissez à tout ce qui a ou devrait avoir des droits de propriété intellectuelle propres : brevets, marques déposées, développements industriels et équipements⁴⁹ Familiarisez-vous avec les bons dossiers de

⁴⁷ Farmer E. and Weston K. A conceptual model for capacity building in Australian primary health care research. Australian family physician 01/2003; 31(12):1139-42.

⁴⁸ WIPO, List of WIPO Standards, Recommendation and Guidelines: http://www.wipo.int/standards/en/part_03_standards.html

⁴⁹ WIPO, 2015. World Intellectual Property Indicators. Economics and Statistics Series. WIPO Publications: Geneva.

dépôt de marques déposées à un niveau international avec le Système de Madrid, ou en ce qui concerne la protection⁴⁹ des développements industriels avec le Système de la Hague.

3.12.2.B. Si votre organisation a des SOPs*, des Directives ou Recommandations écrites qui fournissent des informations ou des conseils sur le partage des DPI entre partenaires de recherche merci de joindre les documents correspondants ou de fournir l'adresse internet permettant de les trouver. Si vous n'avez pas de documents de ce type, merci de l'indiquer ici.

3.12.2.C. Quelles mesures votre organisation prévoit-elle au cours des deux prochaines années pour améliorer sa politique et sa pratique concernant le partage des DPI entre partenaires de recherche

3.12.3. Soutien contractuel aux DPI

3.12.3.A. La mise en place de contrats DPI est d'une complexité notoire, et le domaine évolue rapidement. Même des partenaires compétents dans des pays à hauts revenus pourraient ne pas être à jour dans les champs d'application. Comment votre organisation fournit-elle (en tant que «partenaire principal») ou demande-t-elle le soutien contractuel aux DPI afin d'assurer l'équité?

3.12.3.B. Si votre organisation a des SOPs*, des Directives ou Recommandations écrites qui fournissent des informations ou des conseils sur le soutien contractuel aux DPI merci de joindre les documents correspondants ou de fournir l'adresse internet permettant de les trouver. Si vous n'avez pas de documents de ce type, merci de l'indiquer ici.

3.12.3.C. Quelles mesures votre organisation prévoit-elle au cours des deux prochaines années pour améliorer sa politique et sa pratique concernant le soutien accordé ou requis des partenaires afin de mieux négocier les DPI dans les collaborations de recherche.

ibid

Thème 13.

Capacités des systèmes d'innovation

Pourquoi “ Capacités des systèmes d'innovation ” est un thème du rapport?

Pour les objectifs du Guide de Rédaction du Rapport RFI, nous définissons « les capacités des systèmes d'innovation » comme la possibilité pour les pays ou les institutions de transformer les connaissances de recherche en produits ou services utiles et évolutifs. Les pays avec d'énormes capacités de systèmes d'innovation profitent des retombées des activités économiques pour lesquelles l'innovation peut être faite, des emplois créés et de nouveaux brevets déposés localement. Ainsi, beaucoup de bénéfices résultent des capacités des systèmes d'innovation qui sont créés au-delà de la fabrication de la connaissance primaire ou du développement des produits/services et au-delà des impacts directs sur la santé de la population⁵⁰

Solution(s) Existante(s)

Créez des plans de commercialisation spécifiques et aidez les partenaires à transformer ces nouvelles connaissances en capacité à produire des solutions^{51,52} évolutives.

Référez-vous aux évaluations des impacts croissants des «hubs d'innovation»

Impliquez les Ministères du «Commerce et de l'Industrie» dans la définition des partenariats de recherche.

Indicateurs

3.13.1. Localisation de l'innovation

3.13.1.A. Votre organisation inclue-t-elle dans les négociations de contrats de recherche et dans les accords de partenariat de recherche, des énoncés clairs concernant la manière dont les retombées des activités économiques issues de la recherche seront partagées entre tous les partenaires ?

3.13.1.B. Si votre organisation a des SOPs*, des Directives ou Recommandations écrites qui fournissent des informations ou des conseils sur la localisation de la capacité de recherche aux partenaires de recherche merci de joindre les documents correspondants ou de fournir l'adresse internet permettant de les trouver. Si vous n'avez pas de documents de ce type, merci de l'indiquer ici.

3.13.1.C. Quelles mesures votre organisation prévoit-elle au cours des deux prochaines années pour améliorer sa politique et sa pratique sur l'identification des capacités des systèmes d'innovation ?

⁵⁰ Heierli U, Lengeler CHRISTIAN. Should bednets be sold, or given free. The role of the private sector in malaria control. 2008.

⁵¹ Gardner CA, Acharya T and Yach D. Technological and social innovation: a unifying new paradigm for global health. Health Affairs. 2007 Jul-Aug;26(4):1052-61.

⁵² Free MJ, Green JA, Morrow MM. Health technologies for the developing world. Promoting self-reliance through improving local procurement and manufacturing capabilities. Int J Technol Assess Health Care. 1993, 9(3):380-96.

3.13.2. Financement pour relier la recherche à l'innovation

3.13.2.A. Votre organisation prend-elle la responsabilité de financer des actions faisant suite à des conclusions de recherche visant à créer des produits ou services évolutifs ?

3.13.2.B. Si votre organisation a des SOPs*, des Directives ou Recommandations écrites qui fournissent des informations ou des conseils sur les responsabilités à prendre pour passer de la production de connaissances de recherche à la création de produits et services évolutifs merci de joindre les documents correspondants ou de fournir l'adresse internet permettant de les trouver. Si vous n'avez pas de documents de ce type, merci de l'indiquer ici.

3.13.2.C. Quelles mesures votre organisation prévoit-elle au cours des deux prochaines années pour améliorer sa politique et sa pratique pour passer de la recherche à l'innovation ?

3.13.3. Soutenir la culture de l'innovation.

3.13.3.A. Si votre organisation ne finance pas le soutien à l'innovation, votre organisation facilite-t-elle les discussions institutionnelles ou nationales sur le sujet – assistant les partenaires de manière à s'assurer que la recherche ne se termine pas avec uniquement des publications ?

3.13.3.B. Si votre organisation a des SOPs*, des Directives ou Recommandations écrites qui fournissent des informations ou des conseils sur l'encouragement à transformer la connaissance en produits ou services évolutifs merci de joindre les documents correspondants ou de fournir l'adresse internet permettant de les trouver. Si vous n'avez pas de documents de ce type, merci de l'indiquer ici.

3.13.3.C. Quelles mesures votre organisation prévoit-elle au cours des deux prochaines années pour améliorer sa politique et sa pratique concernant le développement d'une culture d'innovation ?

Thème 14

Diligences Requises

Pourquoi “ Diligences Requises ” est un thème du rapport?

Excellent research requires excellent research institutions, which in turn can be boosted by a system conducive to research and innovation. Inadequate provision for minimizing the environmental, social and cultural impact of research and innovation activities may limit future research opportunities of institutions or countries. Similarly, positive actions should be reflected upon and adopted whilst conducting research, such as following and implementing the Sustainable Development Goals (SDGs) and encouraging women’s participation in science.

Existing Solution(s)

Conduct a pre-research assessment to identify key areas on environmental impact in the context of the research that is being contemplated. Create a plan that addresses these environmental, social and cultural concerns without detracting from the primary research purpose and without (unreasonable) increase in project costs.⁵³ Refer to national and international guidelines stimulating the equal participation of women in science.

Indicators

3.14.1. Promouvoir la participation des femmes à la science et à l'innovation.

3.14.1.A. Votre organisation évalue-t-elle ou a-t-elle des critères concernant ses propres effectifs, et ceux de ses partenaires, la participation des femmes aux activités scientifiques, à tous les niveaux de la recherche ? Existe-t-il des recommandations pour agir si des injustices sont rencontrées ? [Dans les cas où il y a une sous-représentation des hommes, les mêmes critères s’appliquent en matière d’injustice.]

3.14.1.B. Si votre organisation a des SOPs*, des Directives ou Recommandations écrites qui fournissent des informations ou des conseils sur la parité dans la participation des femmes aux activités scientifiques – dans vos propres institutions ou dans celles de vos partenaires merci de joindre les documents correspondants ou de fournir l’adresse internet permettant de les trouver. Si vous n’avez pas de documents de ce type, merci de l’indiquer ici.

3.14.1.C. Quelles mesures votre organisation prévoit-elle au cours des deux prochaines années pour améliorer sa politique et sa pratique permettant l’augmentation de la participation des femmes aux collaborations de recherche ?

3.14.2. Negative environmental impact.

3.14.2.A. Votre organisation a-t-elle des politiques ou des pratiques pour s’assurer que les programmes de recherche évaluent, signalent et minimisent l’impact sur l’environnement?

3.14.2.B. Si votre organisation a des SOPs*, des Directives ou Recommandations écrites qui fournissent des informations ou des conseils sur la minimisation de l’impact environnemental des collaborations de recherche merci de joindre les documents correspondants ou de fournir l’adresse internet permettant de les trouver. Si vous n’avez pas de documents de ce type, merci de l’indiquer ici.

⁵³

3.14.2.C. Quelles mesures votre organisation prévoit-elle au cours des deux prochaines années pour améliorer sa politique et sa pratique de manière à réduire l'impact environnemental de la recherche

3.14.3. Atteindre les ODDs.

3.14.3.A. Un mécanisme global qui supporte le développement global apporte des contributions positives aux Objectifs de Développement Durables (ODDs). Votre organisation a-t-elle des politiques ou des stratégies de mise en œuvre explicites pour maximiser les contributions de ses collaborations de recherche en vue d'atteindre un ou plusieurs ODDs ?

3.14.3.B. Si votre organisation a des SOPs*, des Directives ou Recommandations écrites qui fournissent des informations ou des conseils sur renforçant les synergies en matière de collaborations de recherche avec atteinte d'ODDs (ou d'autres objectifs de développement) merci de joindre les documents correspondants ou de fournir l'adresse internet permettant de les trouver. Si vous n'avez pas de documents de ce type, merci de l'indiquer ici.

3.14.3.C. Quelles mesures votre organisation prévoit-elle au cours des deux prochaines années pour améliorer sa politique et sa pratique sur l'alignement des efforts de recherche de manière à atteindre les ODDs?

Thème 15

Prévision par tous les partenaires du respect des meilleures pratiques standards pour la recherche collaborative

Pourquoi “ Prévision par tous les partenaires du respect des meilleures pratiques standards pour la recherche collaborative ” est un thème du rapport?

Une institution ou une entité nationale qui adopte et suit nationalement et/ou internationalement, des standards de meilleure pratique et des recommandations reconnues, est plus susceptible de gérer pro-activement les défis et les potentialités de création de partenariats solides et d’avoir des relations de recherche plus efficaces et plus durables, réduisant les risques concernant sa réputation et générant une plus grande crédibilité au sein de son réseau de collaborateurs potentiels.

Solution(s) Existante(s)

Il existe plusieurs recommandations provenant d’une variété d’organisations et de pays – couvrant des aspects clés du RFI. Adoptez-en une ou plusieurs comme base de comportement organisationnel ou assurez-vous que les équipes clé engagées dans les collaborations de recherche sont au courant de cela. Des exemples incluent des recommandations comme le KFPE⁵⁴, l’IRD⁵⁵ et le CCGHR⁵⁶ pour en nommer quelques-unes. Des informations plus complètes peuvent être trouvées dans le site web du RFI partie Ressources accessible à la page: <http://rfi.cohred.org/evidence-base>

Indicateurs

3.15.1. Exigences des partenaires pour des partenariats de recherche équitables

3.15.1.A. Votre organisation exige-t-elle de ses partenaires de produire des Rapports RFI sur leurs propres organisations ou de faire des déclarations explicites concernant l’adoption et l’utilisation des codes de pratique de recherche existants ? Si non, comment votre organisation crée-t-elle une culture de l’équité dans les collaborations de recherche?

3.15.1.B. Si votre organisation a des SOPs*, des Directives ou Recommandations écrites qui fournissent des informations ou des conseils sur le comportement de l’entreprise en matière de collaborations de recherche et de partenariats merci de joindre les documents correspondants ou de fournir l’adresse internet permettant de les trouver. Si vous n’avez pas de documents de ce type, merci de l’indiquer ici.

3.15.1.C. Quelles mesures votre organisation prévoit-elle au cours des les deux prochaines années pour améliorer sa politique et sa pratique sur les exigences faites aux partenaires afin qu’ils produisent des Rapports RFI ou qu’ils fassent des déclarations explicites concernant l’adoption et l’utilisation des recommandations existantes.

3.15.2. Exigences du commanditaire/sponsor pour des partenariats de recherche équitables

3.15.2.A. Votre organisation requiert-elle de ses sponsors ou bailleurs de fonds d’être adhérents au RFI, ou fait-elle des déclarations explicites concernant les codes d’équité en

matière de financement de la recherche et l'innovation ? Si non, comment votre organisation s'assure-t-elle ou tente-t-elle de s'assurer que les exigences des bailleurs de fonds ou des sponsors de la recherche ne créent pas d'injustice dans les partenariats ?

3.15.2.B. Si votre organisation a des SOPs*, des Directives ou Recommandations écrites qui fournissent des informations ou des conseils sur les exigences concernant le comportement des bailleurs de fonds de la recherche ou des sponsors de la recherche dans les collaborations de recherche et les partenariats merci de joindre les documents correspondants ou de fournir l'adresse internet permettant de les trouver. Si vous n'avez pas de documents de ce type, merci de l'indiquer ici.

3.15.2.C. Quelles mesures votre organisation prévoit-elle au cours des deux prochaines années pour améliorer sa politique et sa pratique sur les exigences faites aux sponsors et aux bailleurs de fonds afin qu'ils produisent des Rapports RFI ou qu'ils fassent des déclarations explicites concernant l'adoption et l'utilisation des recommandations existantes.

3.15.3. Contrat de Recherche Équitables (Fair Research Contracting / www.cohred.org/frc)

3.15.3.A. Votre organisation dispose-t-elle d'une structure administrative qui contracte et administre les fonds de recherche ? Votre organisation exige-t-elle que ses chercheurs, ses chefs de projet ou son équipe juridique soient sensibilisés aux mécanismes et ressources de la mise en place de contrats de recherche équitables – à travers la présence à des cours, des conférences, la consultation de sites web, ou d'une quelque autre manière ? Comment votre organisation inclue-t-elle une culture de «l'équité» dans les contrats qu'elle négocie et conclut ?

3.15.3.B. Si votre organisation a des SOPs*, des Directives ou Recommandations écrites qui fournissent des informations ou des conseils sur la manière dont l'équipe de gestion de la recherche doit être entraînée et ses connaissances rafraîchies en matière de mise en place de «contrat de recherche équitable» merci de joindre les documents correspondants ou de fournir l'adresse internet permettant de les trouver. Si vous n'avez pas de documents de ce type, merci de l'indiquer ici.

3.15.3.C. Quelles mesures votre organisation prévoit-elle au cours des deux prochaines années pour améliorer sa politique et sa pratique de la manière dont l'équipe de gestion de la recherche doit être formée et ses connaissances mises à jour en matière de meilleures pratiques dans la mise en place de contrats de recherche équitables.

Autres aspects du «Partage équitable des avantages, des coûts et des résultats»

En sélectionnant 5 sujets et 15 indicateurs de "partage équitable des bénéfices, des coûts et des résultats", le RFI simplifie à l'excès dans le but d'optimisation de ses coûts. Votre organisation peut tout à fait faire d'autres contributions permettant d'améliorer la

Toute additionnelle est bienvenue et encouragée

participation de tous ceux qui sont concernés par la recherche à des étapes appropriées du développement de l'étude. Merci de décrire toute action en cours ou passée, qui reflète votre intention et impacte dans ce domaine. Cela peut être des études de cas, des exemples réels, des comptes rendus ou commentaires de tierces-parties.

Joignez des documents ici / liens internet concernant tous matériels, études de cas, exemples, compte rendus, etc... que vous souhaitez partager pour illustrer les autres actions que votre organisation fournit ou exige comme éléments permettant d'améliorer « Partage équitable des bénéfices, des coûts et des résultats ».

Research Fairness Initiative

En interne	En externe	Dans le monde
<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de l'alignement avec les valeurs organisationnelles • Augmente l'efficacité de la recherche (R & D) • Améliore la qualité, le rapport coût-efficacité et l'impact des partenariats 	<ul style="list-style-type: none"> • Clarté et transparence pour les partenaires et parties prenantes • Rapports équitables dès le départ Attractifs pour les partenaires de choix • Démontre la responsabilité organisationnelle des entités en R & D • Met en lumière l'innovation organisationnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Construit une base de connaissance sur les collaborations pour la recherche • Encourage l'usage et le développement des standards de qualité et des meilleures pratiques • Contribue à la capacité de recherche globale nécessaire pour la santé, l'équité et le développement durable

Contact

RFI Web Portal <http://rfi.cohred.org>

RFI Support <http://rfi.cohred.org/support>

RFI Resources <http://rfi.cohred.org/resources>

RFI Frequently Asked Questions <http://rfi.cohred.org/FAQ>

Email contact rfi@cohred.org

RFI Report Submission <http://rfi.cohred.org/validation>

